



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 4 Juin 2009 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 54 membres présents lors de l'appel.
19 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Federico Battista, Giuseppina Battista, Claude Bellières, Micheline Brülhart, Bernard Calame, Christophe Cartier, Gilbert Chevalley, Jean-François Ducret, Aladino Filippi, Amédée Genton, Olivier Genton, Charles Karlen, Didier Lannaz, Eric Levrat, Jacques Neiryck, Christian Rothen, François Teuscher, Francesco Volpi.
Absent : M. Rabah Sam
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Hors Conseil: excusé M. Werner Kneubühler, secrétaire suppléant.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 mai 2009.
3. **Préavis No 8/2009**
Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2009
Commission des finances, le 20 mai 2009, à 20 h, au Motty, salle des conférences pour les Préavis 8+9+10+12/2009.
4. **Préavis No 9/2009**
Projet de réaménagement du carrefour – route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – Demande de crédit
Commission ad hoc, le 25 mai 2009, à 18 h 30, Esserts, salle des conférences.

5. **Préavis No 10/2009**
Projet de création d'un giratoire, route de Vallaire – Verney-Montaney –
Demande d'un crédit d'étude
Commission ad hoc, le 25 mai 2009, à 20 h 30, Esserts, salle des conférences.
6. **Préavis No 11/2009**
Plan partiel d'affectation "Les Peupliers" - Chemin de Champ-Colomb
Commission ad hoc, le 25 mai 2009, à 20 h, au Motty, salle des conférences.
7. **Préavis No 12/2009**
Extension du système d'information du territoire (SIT) – Demande de crédit
Commission ad hoc, le 25 mai 2009, à 19 h 30, Esserts, salle des conférences.
8. Désignation des 2 membres du Conseil à la Commission du fonds et attribution communale pour le développement durable.
9. Modification des indemnités des membres du Conseil communal.
10. Communications municipales.
11. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier suppléant, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre de la correspondance

- J'ai reçu le courrier suivant de M. Christian Heinimann, annexe no. 1 du PV.

Au chapitre des représentations

- Le mardi 26 mai je me suis rendu au prix de l'intégration professionnelle au casino de Montbenon à Lausanne

Au chapitre des manifestations à venir

- Ce week-end aura lieu sur le terrain de sport du Croset la fête de l'association Destiny avec courses, dans le cadre de la lutte contre les maladies des enfants.
- Le 13 juin aura lieu la Fête interculturelle à Ecublens, avec un programme alléchant.
- Du 13 au 15 juin aura lieu à Lausanne, à Montbenon, le Festival de la Terre avec de nombreux artistes et des activités variées.
- Le mercredi 24 juin à 17h, le Conseil Communal est invité à une présentation des activités de l'organisation Medair dans leurs locaux, suivie d'un petit verre de l'amitié sur place (ch. de Croset 9). Afin que l'on ait une idée de l'ordre de grandeur du nombre de personnes présentes, vous êtes invité(é)s à vous inscrire auprès de moi (à la fin du Conseil ou par mail ou tél. jusqu'au 15 juin prochain).

Au chapitre des votations

- Le 17 mai ont eu lieu des votations, avec deux objets fédéraux. Tout s'est très bien déroulé avec la machine à dépouiller les bulletins.
 - Article constitutionnel 'Pour la prise en compte des médecines complémentaires'. Au niveau fédéral, l'objet a été approuvé avec 67% de oui. Pour Ecublens, le résultat est de 79.3% de oui

- Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage. Le résultat national est très serré, 50.1 % de oui. Au niveau de notre commune, l'objet a été rejeté avec 54.8% de non.
- Je note que la participation approche seulement les 40% pour Ecublens...

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Suite à la lettre de démission de M. Heinimann, **M. le Président** propose la modification suivante de l'ordre du jour. Nous ajouterons un point « Assermentation » en point n°3, décalant ainsi les points 3 à 11 en 4 à 12.

De plus, suite au dépôt du postulat de M. Chapuis lors de notre dernier Conseil nous devons en discuter lors de cette séance. **M. le Président** propose donc un point avant les communications municipales. Nous aurons ainsi le point 10 « modification des indemnités », puis 11 « Discussion du postulat de M. Chapuis concernant l'aménagement du terrain de football au collège de la Coquerellaz », puis 12 « communications municipales » et enfin 13 « Divers et propositions individuelles ».

La discussion est ouverte sur ces modifications, elle n'est pas demandée, elle est close. L'ordre du jour avec les modifications est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 14 MAI 2009.

M. le Secrétaire fait remarquer qu'à la page 5 du PV., avant dernier paragraphe, il a écrit « galerie Domino » alors que bien évidemment il s'agit de la **garderie Domino** et il prie les membres du Conseil de bien vouloir excuser cette erreur !

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité et il remercie son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATION.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Christian Heinimann, le bureau a reçu la proposition de nommer M. Franco Napoletano qui est le premier viennent-ensuite du groupe Forum suite au déménagement de M. Julien Neyrinck hors de la commune d'Ecublens.

Afin de procéder à son assermentation, et selon l'article 33 du règlement du conseil, **M. le Président** invite Monsieur Napoletano à s'avancer et prie l'assemblée et le public de bien vouloir se lever.

Après la lecture du serment **M. Napoletano prête serment** et c'est sous les applaudissements des Membres du Conseil et de la Municipalité que M. Napoletano prend place parmi l'Assemblée.

L'effectif passe alors à **55 membres présents.**

POINT 4 - Préavis No 8/2009. Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud. (ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe Municipal ou auprès du soussigné et il se trouve en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Michel Miéville a 2 à 3 questions au sujet de ce préavis. Il aimerait connaître quel montant avait été investi à l'époque pour l'acquisition du collège de la Planta. Concernant les honoraires du SDOL, il s'aperçoit que chaque année ces montants augmentent, il aimerait savoir jusqu'à quels montants au sujet des honoraires- études la Commune peut s'engager et quel sera le

montant final après études que la Commune devra payer. La 3^{ème} question concerne la garderie Domino et le remplacement des radiateurs électriques par des appareils à rayonnement doux. Il se dit très étonné de cette décision puisque qu'il faut 100watts au m2, il se demande quel appareil plus économique qu'un convecteur conventionnel a été trouvé.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond au sujet de la 1^{ère} question concernant le collège de la Planta qu'elle n'a pas les chiffres en tête et que si ce n'est pas trop urgent, un préavis sera déposé concernant la dissolution de l'AIC et qu'à ce moment là elle aura toutes les réponses concernant les chiffres demandés. Au sujet des radiateurs à rayonnement doux, il n'est pas recherché de faire des économies mais surtout de faire de la sécurité en raison des enfants qui sont souvent près de ces radiateurs et pour éviter tous risques d'accidents. Nos radiateurs actuels ne sont plus du tout conformes aux normes actuelles.

M. François Massy, Municipal répond au sujet des honoraires du SDOL qu'un crédit complémentaire a dû être demandé aujourd'hui et qui concerne la gare de Renens. A l'époque où le budget a été fait on ne connaissait pas encore ce projet et un crédit d'étude doit être demandé. **M. François Massy** nous rappelle que la Gare de Renens est presque sur les Communes de Chavannes, Crissier et Ecublens et que cette gare qui devrait devenir un nouvel interface pour les transports publics et aussi pour la mobilité douce avec des places de parcs prévues. Il y aura également une passerelle et il s'agira de renégocier en temps utile notre participation. Actuellement, pour ce genre de projet qui est d'intérêt régional et qui concerne tout l'ouest lausannois. Notre Commune a adhéré au SDOL et il faut continuer à participer au SDOL dans l'intérêt général de l'Ouest lausannois et dans l'intérêt particulier de tous les citoyens d'Ecublens.

M. José Birbaum souhaite intervenir et son intervention est relatée ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ce poste 420.3185.03, Honoraires SDOL, sont prévus déjà Fr. 89'000.-- pour la participation de la commune au SDOL pour financer divers projets d'étude en 2009. La demande de ce soir consiste à financer en plus l'avant projet de l'aménagement de la place de la gare à Renens.

En soi, que cet avant projet soit cofinancé par le groupement de communes avoisinantes à Renens est discutable, mais concevable. Je rappelle que, tant le canton que les CFF, donc la confédération participent déjà à concurrence de 70%, pour un lot de Fr. 100'000.-- de crédit d'études. Et donc nous participons déjà à ce financement en notre qualité de citoyens vaudois et suisses.

Pour un autre lot de Fr. 300'000.--, qui concerne exclusivement la partie d'étude du domaine publique, donc sans la gare, le canton participera à hauteur de 25%.

Ce qui, par contre, serait choquant, ce serait de participer aux coûts des investissements futurs de la place de la gare Renens, qui, faut-il le rappeler, est une place publique de Renens, comme Ecublens a les siennes, et pour lesquelles nous assurons le financement sans appeler Renens au secours. Je rappelle que, pour un projet proche de la gare, nous venons de voter un crédit d'étude pour un passage sous-voie entre Crisser et Ecublens, dont les entrées se situeront à quelques cents mètres de Renens et de Chavannes. Je n'ai pas souvenir que, tant pour le financement du crédit d'étude que pour celui à venir du projet, nous ayons parlé de répartition des coûts.

Je compte donc sur la diligence de la municipalité pour qu'elle ne nous présente pas, sous peu, un crédit d'investissement pour cofinancer l'aménagement de la place de la gare de Renens.

M. François Massy, Municipal aimerait amener quelques précisions. Il ne s'agit pas seulement de la place de la Gare de Renens, il s'agit aussi de la passerelle et de différentes choses. La question toutefois est pertinente si nous participons pour la Gare de Renens, il faudra se poser la question à l'avenir au cas où des investissements se feraient sur le territoire de la Commune d'Ecublens et qu'ils profiteraient aux autres Communes de l'ouest lausannois ou même plus loin si on ne devrait pas demander une participation. On en est qu'au début des négociations et là on a un premier cas dans un projet d'intérêt commun. A l'avenir, les transports publics dans l'ouest lausannois seront augmentés d'environ 40% voire doublés à terme. Nous allons largement profiter de la Gare de Renens et si elle était sur la Commune d'Ecublens, la question se poserait de la même façon. A signaler quand même, comme M. Birbaum l'a dit, le canton participe à hauteur de 25%, Renens 37,5% soit 4 x plus que la

Commune d'Ecublens et de Crissier et Chavannes participe pour 18.8%, soit le double des Communes d'Ecublens et de Crissier. Il y a donc déjà une certaine péréquation dans le cadre de cette étude en fonction des intérêts en présences et des avantages que les différentes Communes sont susceptibles de retirer de ce projet.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 8/2009 est accepté à une très large majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2009;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2009 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 402'300.-- et une augmentation des revenus de Fr. 2'355'800.-- conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- Le financement des charges complémentaires est entièrement assuré par les revenus complémentaires.

PREND ACTE

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2009 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2009	Fr.	16'100.--
Charges complémentaires	Fr.	- 402'300.--
Revenus complémentaires	Fr.	<u>2'355'800.--</u>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2009	Fr.	<u>1'969'600.--</u>

POINT 5 - Préavis No 9/2009 Projet de réaménagement du carrefour – route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe Municipal ou auprès du soussigné et ils se trouvent en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote le préavis 9/2009 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 9/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire.
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 417'000.--** (quatre cent dix-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n°430 "Réseau routier" et la nature n°5010 "Ouvrages de génie civils", plus précisément dans le compte n°430.5010.128 "Route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – réaménagement du carrefour".

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 6 - Préavis No 10/2009 - Projet de création d'un giratoire, route de Vallaire – Verney-Montaney – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Catherine Gauchoux
Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud.
(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe Municipal ou auprès du soussigné et ils se trouvent en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi déclare ses intérêts pour ce préavis puisqu'il fait partie des habitants de ce nouveau quartier En Verney-Montaney et il salue cette solution retenue par la Municipalité pour aménager ce carrefour. Il relève son inquiétude au sujet du délai de réalisation. S'il prend le préavis précédent 9/2009 que nous venons d'accepter, il voit en page 2 que la Municipalité a décidé le 30 octobre 2006 de retenir la variante de réaménagement de ce carrefour en giratoire. Il retrouve exactement la même phrase dans le préavis no. 10 avec la mention de la date du 9 mars 2009, il espère que pour la réalisation de ce giratoire il ne faudra pas attendre 3 ans mais que la Municipalité fera tout ce qui est en son pouvoir pour arriver au plus vite à la réalisation et il aimerait demander à M. Maeder quel est le planning de réalisation. Il souhaiterait aussi savoir où se trouve l'intégration de l'arrêt de bus qu'il ne voit pas sur le croquis annexé au préavis.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il est vrai que le préavis précédent a mis un peu plus de temps que prévu, il a suscité aussi quelques discussions avec des propriétaires d'une parcelle qu'il a fallu exproprier. Ensuite les choses sont allées à une vitesse normale. En ce qui concerne ce préavis 10/2009, il peut nous dire que si le crédit est voté aujourd'hui, l'étude peut démarrer tout de suite et on pourrait imaginer qu'au printemps 2010 nous aurions un crédit de construction, sachant qu'il faut aussi savoir que nous sommes en dehors du panneau de localité, on est en route cantonale hors localité et on doit procéder à une mise à l'enquête selon la loi sur les routes, celle ci est un peu plus longue que la mise à l'enquête traditionnelle qu'on peut effectuer en localité. Ceci va nous porter à des travaux prévisibles en automne 2010. Il ne faudrait pas qu'il y ait trop de problèmes avec la parcelle concernée. Il cite une petite erreur sur le rapport de la Commission ad hoc. La parcelle 1009 appartient à la Commune tandis que la parcelle 1011 est privée, il s'agit juste d'une inversion. Pour l'arrêt de bus, l'avant-projet tel qu'il a été dessiné par le bureau Aragao permet l'implantation d'arrêts de bus en sortant de giratoire et ceci aussi bien en montant qu'en descendant la route de Vallaire et la Municipalité va faire en sorte que le projet final permette d'implanter un arrêt de bus à cet endroit. Aujourd'hui, les

arrêts de bus tels qu'ils sont disposés, permettent aux habitants dans un rayon de 300 mètres de les atteindre. Par rapport aux T.L c'est ce qui est plus ou moins convenu, c'est-à-dire que dans un rayon de 300 mètres on doit pouvoir atteindre un arrêt de bus. Maintenant, si on décide de déplacer l'arrêt de bus existant plutôt vers le nord, il est bien clair qu'ensuite il va falloir créer un nouvel arrêt de bus, qui sera si possible pas au même endroit, sinon ce serait contre productif, les arrêts seraient beaucoup trop proches et à ce moment là il faudrait redescendre l'arrêt existant en direction de St-Sulpice et là c'est toute une étude qu'il faut faire et qu'il faut mener plus longuement en fonction aussi des développements du quartier. Il nous confirme que ce projet n'est en aucun cas incompatible avec un arrêt de bus, bien au contraire, tout sera mis en œuvre pour que cela soit fait.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 10/2009 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n°10/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

3. d'approuver le crédit d'étude du projet de création d'un giratoire route de Vallaire, quartier de Verney-Montaney.
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 31'500.-- (trente et un mille cinq cents francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrage de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.136 "Vallaire / Verney-Montaney création d'un giratoire – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 – Préavis No 11/2009 – Plan partiel d'affectation « les Peupliers » - Chemin de Champ-Colomb.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Carlo Volpi.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe Municipal ou auprès du soussigné et il se trouve en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 11/2009 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2009;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de plan partiel d'affectation "Les Peupliers" – Chemin de Champ-Colomb et son règlement, soumis à enquête publique du 15 février 2008 au 16 mars 2008;
2. d'adopter les modifications apportées au plan et au règlement, telles que récapitulées sous chiffre 5;
3. d'adopter la modification du plan général d'affectation, au sujet des parcelles Nos 50, 52 et 53;
4. de proposer au SDT et au Département d'approuver le plan partiel d'affectation "Les Peupliers" – Chemin de Champ-Colomb et son règlement.
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation "Les Peupliers" – Chemin de Champ-Colomb.

POINT NO 8 - Préavis No 12/2009 Extension du système d'information du territoire (SIT) – Demande de crédit .

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Pascal Conti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville ne reviendra pas sur le montant de Fr. 175'000.-- concernant ce préavis, quoique il n'a pas réussi à obtenir plus d'informations ces jours pour l'importation des données cadastrales du canton. Sont-elles vraiment à la charge de la commune ou est-ce que le canton les mets à disposition. Par contre il aimerait revenir sur les charges pérennes de ce préavis qui s'élèvent à Fr. 43'000.-- . Il aimerait savoir si par rapport à l'année 2010, les années suivantes (2011-2012) il y aura une augmentation de ce montant. De plus, il fait remarquer que ce préavis ne prévoit pas de montant pour notre commune au sujet de l'introduction des données communales dans le système informatique.

M. Christian Maeder, Municipal répond à M. Miéville que le budget de fonctionnement prévisionnel qui est mis dans le préavis en page 5 est un budget qui devrait voir le jour à partir du moment où la mise en œuvre est terminée, en tous les cas pas en 2010-11-12 puisqu'il est prévu une planification pour la mise en œuvre qui va débuter en 2009 et qui devrait en principe se terminer en 2015, donc le budget prévisionnel en question devrait débuter à partir de 2015. Les coûts inhérents à l'introduction de ce SIT sont compris dans les Fr. 175'000.- - qui sont demandés en terme d'investissement. Ce budget prévisionnel est une estimation de ce que pourra ou pourrait nous coûter ensuite la maintenance de ce SIT. Il a été prévu des prestations externes pour un montant de Fr. 30'000.-- pour la saisie de données qui seraient « externalisées » de façon à éviter de devoir allouer des ressources à l'interne pour le cas où nous n'arriverions pas à faire cela avec notre propre personnel. Il rappelle toutefois que le but de départ c'est de pouvoir travailler avec cet outil sans avoir besoin de personnel externe. Au sujet de la première question de M. Miéville, il répond qu'il faut être abonné et ainsi la base de donnée cadastrale du Canton est à disposition, il y a donc un abonnement annuel qui n'est pas très cher, mais il n'a pas le chiffre en tête.

M. Michel Miéville s'étonne alors du montant de Fr. 80'000.-- figurant sous « frais d'acquisition de données et sous-traitance saisie ».

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit des données qui sont communales, ce sont nos données, par exemple si on décide d'introduire tous les cours d'eau ou tous les permis de fouilles. Il y a aussi les données géographiques de références, il y a peut-être des choses à repérer sur le terrain etc. Tous ces projets se trouvent à la page 2/6 du préavis.

M. Pascal Conti reformule la question posée dans le rapport de la Commission ad hoc, à savoir si on peut obtenir des informations au sujet de la convention avec la Commune de Renens.

M. Christian Maeder, Municipal répond que nous avons avec la commune de Renens une convention qui assure un partenariat au niveau de l'informatique entre nos 2 communes. Dans cette convention on est déjà hébergé à Renens pour l'ensemble des données qu'on possède déjà, par exemple le contrôle des habitants, les salaires sont déjà sur des serveurs à Renens au centre informatique intercommunal. Les données du SIT seront également stockées sur les serveurs à Renens et ceci sans contre partie financière puisque les frais de répartition de cette informatique intercommunale ne tiennent pas compte des volumes occupés sur les disques durs mais tiennent compte du nombre de postes et du nombre d'habitants.

M. Jorge Ibarrola n'est pas satisfait de la réponse, car la question dans le rapport était de savoir de quelle durée est la convention, si elle peut être dénoncée et dans quel délai. Il comprend bien qu'on n'a pas de soucis à se faire aujourd'hui, mais on ne sait pas de quoi ce sera fait dans 2, 3 ou 5 ans, on sait à quelle vitesse va l'informatique. D'une manière générale, quels sont les délais de reconduction de cette convention, est-ce automatique, sur une base annuelle ou autres ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que de mémoire il croit qu'elle est reconduite d'année en année et que le délai de résiliation est de 12 mois de part et d'autre. Il souligne toutefois que l'on est bien loin d'une solution de ce genre car cela voudrait dire que si nous décidions de partir, ce qui ne serait pas judicieux, car nous sommes satisfaits des conditions financières par rapport à ce travail en commun de l'informatique avec Renens. A l'inverse, si c'est Renens qui déciderait de rompre la convention, ils se retrouveraient tous seuls à devoir payer leur informatique avec des charges de salaires pour les employés qui travaillent chez eux.

M. Jorge Ibarrola rappelle que lorsque on signe un contrat on est tous d'accord, lorsqu'on se marie on n'envisage pas le divorce... ! Il aimerait donc une réponse précise pour la prochaine fois aux questions « quelle est la durée de la convention – quel est le délai de résiliation ». Il y a aussi un point important aujourd'hui on a accès à ce site gratuitement et cela pourrait changer. Que ferait-on si un jour Renens décide de nous facturer quelque chose.

M. José Birbaum nous dit qu'à la lecture de ce préavis, il craint que nous soyons, comme on le connaît beaucoup dans le privé, à la création d'une base de données. Les thèmes qui pourront être inclus dans cette base de données ont été listés dans la page 2 du préavis. Il y a déjà 8 points et comme on le sait toujours, ces bases de données s'auto alimentent et les besoins sont sans fonds et sans limites. Chaque fois que l'on ajoutera un thème à cette grande base de données se poseront toujours les questions de sa maintenance, de son exactitude et il a peur que ce système s'auto alimente et que l'on en fasse un peu une usine à gaz. Il a aussi peur que l'on soit en face d'un puits sans fond en terme de coûts et que ce soir on fasse le pas qu'il faut pour juste tomber dans ce puit. C'est sa réflexion et c'est la raison pour laquelle il votera non ce soir à ce préavis.

M. Christian Maeder, Municipal comprend le souci de M. Birbaum et il assure que la Municipalité sera attentive à ne pas tomber dans un système d'information qui devienne un fourre-tout. Il faudra que ce soit utile et l'objectif est de mettre dans cette base de données des éléments avec lesquels on travaille et pas des éléments qu'on va sortir tous les 4 ans. Il rappelle que ce sera un outil de travail intéressant et évolutif pour les différents services de la commune. Les frais annuels de maintenance ont été estimés à Fr. 10'800.-- donc ce n'est pas une usine à gaz qui sera très chère. Donc la Municipalité sera très attentive comme elle l'a déjà dit à la Commission ad hoc.

M. Aitor Ibarrola se dit très favorable à ce SIT, il pense qu'une commune comme celle d'Ecublens se doit d'avoir les moyens de gérer un patrimoine et ce n'est pas un luxe pour Ecublens. Disposer d'une infrastructure, d'un patrimoine de plusieurs dizaines de mio. et ne pas avoir les moyens de le gérer correctement aujourd'hui, c'est dommage ! Un SIT c'est vraiment ce que cela permet de faire, d'avoir recensé et ordonné l'ensemble des réseaux qui constituent les infrastructures, c'est donc un outil indispensable pour toutes ces raisons. Ce qu'il regrette dans ce préavis c'est de ne pas avoir cité l'outil aujourd'hui utilisé aujourd'hui par

la commune d'Ecublens, l'outil géoconcept et c'est avec ce même outil qu'on pourrait poursuivre. Peut-être qu'une évaluation a été faite avec d'autres produits en sachant qu'aujourd'hui on a déjà une petite partie, c'est à dire les égouts qui sont gérés par ce SIT, l'idée c'est de couvrir les autres structures et superstructures utiles et si on fait ce pas pourquoi ne pas évaluer d'autres produits et les mettre en concurrence, c'est ce qu'il peut regretter. Il confirme les dires de M. Maeder, à savoir qu'il faut rester très attentif à ce qu'on y met.

M. Alberto Perez a une question à M. Maeder. Est-ce que le réseau électrique, qui ne nous appartient plus, sera introduit dans le SIT, et si oui, aux frais de qui ?

M. Christian Maeder, Municipal confirme que le réseau électrique ne sera pas introduit dans le SIT communal vu qu'il est déjà hébergé aux SIE à Renens. Ce que l'on peut essayer de trouver comme solution c'est de pouvoir consulter (mais c'est encore à voir avec les SIE) pour qu'en cas de nécessité on puisse avoir une passerelle ou un lien pour consulter le réseau électrique. En aucun cas, on va ressaisir ou introduire des données dans notre système un système qui tourne et qui fonctionne bien. Ce sera identique pour le registre foncier.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, le préavis 12/2009 est accepté à une large majorité. Il y a 1 avis contraire et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 12/2009 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver l'extension du système d'information du territoire d'Ecublens - SIT;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 175'000.--** (cent septante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 190 "Office informatique" et la nature n° 5060 "Achat d'équipements techniques" plus précisément dans le compte n° 190.5060.318 "Extension du système d'information du territoire SIT".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du projet. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 9 – Désignation des 2 membres du Conseil à la Commission du fonds et attribution communale pour le développement durable.

M. le Président attend les propositions.

Mme Anne-Claude Gilli, au nom du groupe ACDE, propose la candidature de M. David Cananiello.

Mme Eulalia Durussel, au nom du PSIG, propose la candidature de M. Daniel Sage.
Il n'y a pas d'autres candidats aussi **M. le Président** propose d'élire MM. Cananiello et Sage par acclamations. Les applaudissements du conseil confirment ces nominations.

POINT 10 – Modification des indemnités des membres du Conseil communal.

M. le Président nous rappelle que sur les tables se trouve un document concernant ce sujet. Selon l'article 70 de notre règlement, ce montant est fixé par le Conseil en début de législature et peut être modifié en tout temps.

Le Bureau du Conseil communal vous propose une modification du barème des indemnités de ses membres. Cette nouvelle proposition part sur une base nouvelle et ne présente plus une table lourde et complexe comme précédemment. Il y a plusieurs raisons qui nous ont amenés à établir cette nouvelle version.

La principale, c'est que les séances sont de plus en plus nombreuses et complexes. Le temps de travail pour le Bureau est ainsi augmenté, sans que soient augmentées les indemnités. L'idée d'un forfait annuel alors que le nombre de conseils augmente n'est plus vraiment d'actualité.

La table de l'ancienne version était quelque peu complexe, avec un grand nombre d'entrées. Nous avons cherché à la simplifier en partant sur une base unique. Une seule valeur sert à presque tous les calculs, celle d'une indemnité horaire, indexée aux indemnités horaires de la Municipalité.

La presse nous a montré les difficultés que de nombreuses communes ont à trouver des gens prêts à s'investir, en particulier dans le rôle de Secrétaire du Conseil ; ce poste prend beaucoup de temps et les candidats sont peu nombreux, surtout avec une indemnité peu élevée.

Au final, nous nous retrouvons donc avec un calcul plus général, pour tout le monde, et pour tout type de séance.

M. le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Müller se dit surpris d'avoir reçu mardi soir lors de la séance de préparation ce document avec les propositions. Il aimerait savoir quelle est la compétence du bureau pour faire émettre ces propositions, est-ce que c'est un règlement que le bureau instaure et qu'il peut modifier chaque année, est-ce vraiment dans les tâches du bureau du Conseil, il ne se souvient pas avoir voté un règlement pour le bureau du Conseil !

M. le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un règlement du bureau. Nous avons travaillé sur la base de ce qui a été fait chaque fois que le bureau a fait la proposition d'une modification des indemnités des membres du Conseil.

M. Jean-Pierre Müller explique que mardi dernier il a compris que le bureau avait des directives ou un règlement du bureau et qu'il y avait une phrase qui permettait de faire ces propositions.

M. le Président pense qu'il s'agit d'une confusion, c'est l'article 70 du règlement du Conseil qui stipule comment sont régis ces indemnités.

M. Jean-Pierre Müller aimerait bien comprendre sur quelle base le bureau du Conseil s'est appuyée pour faire ces propositions.

M. le Président répond que c'est une décision prise en réunion du bureau !

M. José Birbaum pense que ce doit être de la compétence de quelqu'un de faire ces propositions, si ce n'est pas celle de la Municipalité ce peut bien être celle du bureau. Tel n'est pas son sujet, sa question est plutôt de demander pourquoi le bureau n'a pas pris l'initiative d'une Commission ad hoc. Cela aurait permis de regrouper les idées, pour éventuellement répondre aux questions auxquelles le bureau n'a pas répondu. A défaut d'une Commission ad hoc, il rappelle qu'il y a une Commission des finances et qui selon l'article 45 du règlement du Conseil dit notamment que la Commission des finances est chargée de rapporter sur tous les problèmes d'ordres financiers. Il nous propose de reporter à une prochaine séance cette proposition et nous informe que la Commission des finances se tient à disposition pour rapporter ou alors le bureau peut aussi proposer une Commission ad hoc. Cela permettra de répondre à toutes les questions encore ouvertes.

M. le Président dit qu'effectivement le bureau s'était posé la question d'une Commission mais cela ne s'était pas fait auparavant lors de modifications précédentes. Une proposition de

reporter ce sujet à la séance prochaine est envisageable mais selon l'article 92 du règlement il faut que le tiers des membres présents en fasse la demande. **M. le Président** met au vote la proposition de M. Birbaum concernant le report de cet objet à la séance du 19 juin.

Au vote, le report de cet objet est accepté et la votation sur cet objet est donc repoussée au 19 juin prochain. Il propose de retrouver les membres de la Commission des finances à l'issue du Conseil pour fixer une date.

M. Jean-Louis Radice a une question technique, il relit les propositions du document et s'arrête sur les jetons du Conseil communal. S'il comprend bien que pour les Conseillers ils toucheront un jeton dont la valeur est de deux indemnités horaires il est très étonné des indemnités proposées pour le Président et le Secrétaire. Avec cette proposition il est sûr qu'il y aura des volontaires.

M. Philippe Ecoffey nous dit en qualité d'ancien du Conseil, qu'effectivement ce genre de proposition usuellement venait du bureau du Conseil, c'est en tous les cas ce qui s'est passé à l'époque. Il reconnaît que le règlement ne le stipule nulle part et il est clair aussi que le règlement stipule que la Commission des finances doit se prononcer sur tout objet d'aspect financier. A ce titre, il souscrit à la proposition de M. Birbaum. Il aimerait, puisque que l'on parle d'indemnité horaire qu'elle soit chiffrée et qu'une simulation soit faite pour l'année 2008 à titre de comparaison pour voir ce que cela coûterait.

M. Philippe Turin rappelle qu'il existe une Commission de fixation des indemnités qui a été nommée pour la législature 2006 - 2011. Elle aurait dû fixer les indemnités telles qu'elles sont fixées maintenant et il propose que cette Commission s'occupe de cet objet. Il convient avec ce qui a été dit par M. Ecoffey qu'antérieurement c'est le bureau qui avait peut-être pris des décisions mais c'était la Commission de fixation des indemnités qui avait traité le sujet.

M. le Président dit que cette question a aussi été évoquée au bureau et qu'il en est ressorti que la Commission de fixation des indemnités fixait les indemnités de la Municipalité. Il n'y a d'ailleurs eu aucun rapport de cette Commission lors des dernières modifications des indemnités des membres du Conseil.

M. Philippe Turin se souvient avec précision d'avoir fait partie de cette Commission en son temps et que cette Commission avait fixé toutes les indemnités citées dans le règlement et qu'elle avait proposé une amende de Fr. 100.-- en cas d'absence au Conseil, donc ses souvenirs sont précis.

M. Jean-Louis Radice pense qu'au vu de la sensibilité du sujet on confie ce sujet à une Commission. Néanmoins, il trouve le temps très court pour que ceci soit fait d'ici le prochain Conseil. Il propose que cet objet soit reporté pour l'automne. La conséquence c'est que les chiffres ne seront pas encore prêts pour le prochain budget. Aussi il suggère à la Municipalité, qui doit élaborer son budget, si cela a une incidence tellement grave, en fonction de la décision que prendra ce Conseil, de revenir avec une demande de crédit complémentaire.

M. le Président comprend bien le point de vue de M. Radice sur la durée de la réflexion. Il reprend un point du règlement qui dit qu'en cas de renvoi, le renvoi est fait à la séance suivante. Le même point stipule que le renvoi de la votation ne peut avoir lieu deux fois sur le même objet que par une décision prise à la majorité absolue.

M. Samuel Karlen soutient la proposition de M. Radice et qu'il faut prendre son temps. Il pense que la proposition du bureau est à discuter mais qu'elle est un peu simpliste. Notre règlement actuel est peut-être un peu long mais il a l'avantage de bien préciser le rôle et les émoluments de chacun. Qu'en est-il du rapporteur de la Commission de gestion avec ce système ? Il va se retrouver perdant par rapport à maintenant alors qu'il a plus de travail qu'auparavant. A trop simplifier, on va se perdre et ce ne sera pas équitable non plus. De toute façon, au prix horaire qui est proposé c'est plus proche de la femme de ménage que de l'ingénieur-conseil, donc il ne pense pas qu'il faille résoudre ce problème dans les 15 jours qui viennent. Il propose de prendre son temps pour élaborer quelque chose qui tienne la route et qu'on ne soit pas en train d'en reparler dans une année car on se serait rendu compte qu'il y a des choses qui ne joueraient pas.

M. le Président confirme qu'il n'a rien contre le fait de reporter mais le règlement stipule cependant que le vote doit se faire à la séance prochaine pour le reporter encore une fois. Il se déclare d'accord de le faire revoter la prochaine fois.

M. le Président poursuit la discussion. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. En conséquence ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

POINT NO 11 – Postulat de M. François Chapuis concernant l'aménagement du terrain de football de la Coquerellaz.

M. le Président nous redonne lecture de ce postulat (annexe no. 6 du PV. du 4 juin 2009). Ce postulat a été appuyé par 5 Conseillers au moins et selon les articles 73 et 74 de notre règlement, la proposition est développée séance tenante ou lors de la séance suivante, c'est à dire aujourd'hui. La Municipalité a un premier droit de réponse, puis l'Assemblée peut délibérer ou non avant de se prononcer sur le renvoi du postulat à la Municipalité pour rédiger un rapport à ce sujet.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale salue la proposition de M. Chapuis. Elle pourrait aussi être faite sous forme de vœu, mais finalement si elle est appuyée par le Conseil ça donnera les moyens à la Municipalité d'avancer plus vite pour effectivement faire quelque chose avec ce terrain de foot au collège de la Coquerellaz.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce postulat. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, **ce postulat est renvoyé à la Municipalité** pour rapport par une large majorité. Il y avait 7 voix contre et 3 abstentions.

POINT NO 12 – Communications municipales.

M. le Président nous rappelle que suite au petit cafouillage du dernier Conseil, nous traiterons ce soir deux séries de communications, celles qui auraient dû se trouver sur les tables lors du dernier Conseil de mai et celles de ce soir !

M. le Président propose de les passer en revue.

Points 1 – 2 – 3 la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au point 4, **M. Michel Miéville** ayant juste imprimé ces Communications municipales ce soir à 17h et vu la complexité des réponses, se permettra de revenir au prochain Conseil à ce sujet.

Points 5 – 6 – 7 la parole n'est pas demandée, la discussion est close !

POINT NO 13 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Elisabeth Masson souhaite déposer un vœu à la Municipalité au sujet des abonnements AG-Flexy. Celui-ci et ses 2 plans figure en annexe no. 2 du présent PV. Ce vœu sera transmis à la Municipalité.

M. Michel Farine, Municipal répond directement puisque ce sujet fait partie des projets dans le service informatique de Renens et d'Ecublens, il est listé et va arriver soit cet automne ou soit au printemps prochain en fonction de l'avancement des différents projets à traiter (une vingtaine) dans le cadre de ce service. Il en ira de même pour la réservation des salles et du refuge.

M. Philippe Ecoffey trouve l'idée très bonne mais étant donné que le plus gros potentiel des utilisateurs des cartes journalières sont des personnes qui raisonnablement sont plus âgées que d'autres et ne sont pas forcément ni reliées ni familières avec internet. Il souhaite vraiment que l'on mette ce système en place mais que l'on maintienne absolument la possibilité de faire ses réservations de manière autre que par internet.

M. Michel Farine, Municipal répond qu'il est évident que le système actuel et futur seront utilisés en parallèle.

M. José Birbaum demande la parole. Son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de notre conseil de novembre 2008, la municipalité a répondu à un postulat que j'ai déposé au nom de la commission des finances le 16 mai 2008.

La commission remercie la municipalité de sa réponse, et de l'important travail accompli pour étayer sa réflexion.

Ce postulat demandait à la municipalité d'examiner l'opportunité de modifier le niveau des taxes actuelles de 1.20 par m³ d'eau consommée, affectées obligatoirement au fond « réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ».

Pour rappel, les taxes perçues à ce jour, non dépensées et cumulées dans ce fonds, se montent à plus de 6'000'000 CHF à fin 2008.

Nous avons examiné les 3 scénarios développés par la municipalité

Nous nous sommes particulièrement penchés sur le scénario A, basé sur le maintien des taxes actuelles.

Cette hypothèse démontre que, durant les prochaines 30 années, le fonds va croître encore pour atteindre environ 15'000'000 CHF.

Néanmoins, la municipalité conclut au maintien du niveau des taxes actuelles, car elle anticipe des importantes dépenses dans les années 2040.

La commission relève que la visibilité au-delà des 30 ans est quasi impossible, et qu'en toute hypothèse, ces investissements seront eux aussi amortis sur les années futures. Ils ne devront pas être passés par le compte charge en une seule fois. La commission des finances n'est donc pas vraiment convaincue des arguments développés pour conclure au statut quo.

Néanmoins, compte tenu des récentes informations portées à notre connaissance en ce qui concerne la STEP de Bussigny, la commission des finances se rallie pour l'instant aux conclusions de la municipalité, mais se réserve de revenir sur ce point lorsque nous en saurons davantage sur les éventuels investissements prochains à réaliser en matière de stations d'épuration.

José Birbaum

M. le Président poursuit la discussion dans le cadre des divers et propositions individuelles.

M. Pascal Conti aimerait poser une question à la Municipalité. Il passe tous les jours devant la Coquerellaz et il constate que les gens se parquent n'importe comment. L'autre jour il y avait des gens parqués sur le passage piétons, il n'y pas de visibilité et il y a des enfants qui traversent, c'est vraiment dangereux. Est-ce que l'on peut faire quelque chose ?

M. Pierre Syndic Kaelin, répond qu'il a aussi vu cela et qu'il est vraiment outré de ces comportements de parents qui s'arrêtent sur le passage piétons pour faire descendre leurs enfants. Il arrive que des enfants descendent non seulement du côté droit mais aussi du côté gauche sur la route. La police, en son temps, venait régulièrement et c'est vrai que lorsqu'il y a des agents en uniforme cela se passe mieux. Il prend bonne note de cette remarque et il assure que la Municipalité continuera et peut-être renforcera l'information aux parents.

M. Jean-Pierre Müller nous rappelle que la Commune d'Ecublens à la chance d'héberger l'EPFL et une partie de l'Université. Cela représente un nombre impressionnant d'étudiants qui maintenant à la rentrée pour certains vont devoir se trouver un logement. Il a entendu ce soir une intervention à la radio qui disait qu'il y avait encore 450 étudiants qui cherchaient une chambre. Il a entendu la Municipale de Lausanne qui disait, bien sûr c'est EPFL, université de Lausanne. Toutefois, dans son message elle adressait un appel aux communes environnantes pour aider ces étudiants à trouver un logement. La question de M. Müller est la suivante. Dans quelle mesure est-ce que la Municipalité a été approchée au sujet de ces logements pour étudiants ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'actuellement il y a des constructions qui se trouvent le long de la RC 1. Il y a plusieurs types de construction, il y a des hôtels pour recevoir des clients par exemple lorsqu'il y a des conférences à l'EPFL et il y également des logements pour étudiants qui sont en cours de construction. M. Kaelin nous informe qu'il y aura aussi des logements qui seront créés avec le centre de congrès et de rencontres.

M. Aitor Ibarrola communique qu'il y a au carrefour Tir-Fédéral- Dent d'Oche un secteur passablement endommagé, notamment en raison des travaux qui ont lieu pour la construction

du Qdl (Quartier des Innovations), le secteur est endommagé, quelques aménagements ont été faits par la mise en place de gravillon ou de sable. Est-ce que la Commune est intervenue pour voir dans quelle mesure le Canton va adapter ou réparer prochainement. Ces aménagements provisoires sont particulièrement dangereux pour tous les 2 roues, on est vite par terre avec ça ! La question est donc posée et quel est le programme pour refaire tout ça ?

M. Christian Maeder, Municipal a une réponse claire, non la Municipalité n'est pas entrée en matière pour s'intéresser à cette route cantonale pour que le canton y remédie. Il savait que ce n'était pas en bon état mais il découvre que ce soit si dégradé. Il prend bonne note de ce problème et il verra avec le service des travaux et M. Morano en particulier pour que ceci soit suivi et pour intervenir auprès des autorités cantonales si nécessaire.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous rappelle les enveloppes à aller chercher auprès de l'Huissier-suppléant en vue du Conseil dans 2 semaines.

Il remercie chacune et chacun pour sa participation et nous rappelle la date du prochain Conseil le vendredi 19 juin à 20h. dans cette même salle.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h05.

Ecublens, le 10 juin 2009

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes : 2